

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6058

commission principale : développement économique et grands projets

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

objet : **Convention avec l'association CEFORALP pour une action de conseil et de formation des entreprises à l'usage des technologies de l'information et de la communication - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a, depuis deux ans, soutenu le développement du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cadre du plan technopole. L'association Lyon Infocité qui regroupe aujourd'hui plus de 140 entreprises intervenant dans ce secteur, la reconnaissance d'un pôle autour des loisirs interactifs et le soutien au développement de l'ingénierie documentaire, figurent comme des actions structurantes des TIC dans l'agglomération lyonnaise.

Les technologies de l'information et de la communication représentent bien un enjeu fort du développement économique de l'agglomération lyonnaise, autant comme moteurs de la nouvelle économie que comme outils de dynamisation de tous les secteurs d'activités.

Quelques entreprises ont saisi l'importance des évolutions en cours et l'impact des applications internet sur toute leur activité. Certaines s'intéressent aujourd'hui au e-business et souhaitent être présentes sur internet sans pour autant avoir mis en oeuvre de véritables stratégies. Mais beaucoup d'entreprises connaissent également des difficultés à intégrer ces technologies.

L'appropriation par les entreprises et, notamment par les petites et moyennes entreprises (PME), de ces technologies, est un enjeu important pour une économie lyonnaise largement marquée par le commerce interentreprises. Plusieurs secteurs de l'agglomération lyonnaise sont directement concernés : l'automobile, le textile, la logistique et le commerce de gros.

Des actions de sensibilisation, de formation, de conseil auprès des PME et des TPE de l'agglomération peuvent être à même de positionner les TIC comme facteur de modernisation pour les entreprises des secteurs traditionnels et comme facteur de renforcement du tertiaire supérieur lyonnais.

La Communauté urbaine doit promouvoir de telles démarches de sensibilisation et de formation et veiller à la mise en place et au développement de méthodologies.

C'est pourquoi, il est proposé de soutenir le projet de l'association CEFORALP qui développe une action de conseil-formation auprès de 20 entreprises durant 18 mois. L'accompagnement de cette action collective recouvre deux dimensions principales pour les entreprises :

- intégrer le projet e-business dans une réelle démarche stratégique en terme d'organisation des ressources, des processus et du développement commercial,
- adapter les personnels à cette mutation technologique grâce à un accompagnement important en formation.

Les objectifs poursuivis

Le soutien du projet par la Communauté urbaine doit permettre de :

- renforcer la compétitivité des PMI de la Communauté urbaine en leur favorisant, par l'action collective, l'accès au e-business (commerce électronique, intranet, extranet),
- bénéficier à l'issue du projet d'une méthodologie éprouvée de mise en œuvre du e-business par l'action collective ainsi que d'un réseau d'experts formés à cette méthodologie.

Le porteur de projet

Créé en 1972 par le GIL MEDEF Lyon-Rhône et les grandes organisations professionnelles, l'association CEFORALP met en œuvre des projets pilotes innovants et transnationaux. Fort de son expérience en conduite d'action collective en faveur des entreprises tels que Lean service, Production au Plus Juste Rhône-Alpes (PPJRA) ou encore Lean Production, l'association CEFORALP a déjà recensé des entreprises susceptibles de participer au projet.

La démarche

En coopération avec le pôle productique Rhône-Alpes, seraient élaborés un guide de diagnostic court e-stratégie (analyse de la faisabilité et des besoins) et une grille d'analyse des résultats spécifiques au projet ainsi que des modules de formation-action.

Sur la base d'un cahier des charges précis, seraient sélectionnés, par le chef de projet en accord avec le comité de pilotage, des experts pour l'accompagnement dans la mise en œuvre de la démarche, des formateurs pour l'animation des modules de formation, des SSII agréées pour la création des sites des entreprises.

Un serveur hôte permettrait aux entreprises de tester le fonctionnement, valider le choix des outils et d'être accompagnées dès le début de la démarche. Cœur de l'action collective, les entreprises pourraient échanger, consulter, transférer des bonnes pratiques. Un séminaire pour les dirigeants d'une journée nommé du concept e-business à la mise en œuvre opérationnelle dans mon entreprise serait organisé. Une des clés de la réussite du projet est bien l'implication de la direction dans la démarche.

Sur la base du guide créé en phase 1, les experts, formés à la méthodologie, évaluent la faisabilité dans les PMI, déterminent la stratégie appropriée et surtout mesurent l'implication sur l'organisation et la démarche à mettre en œuvre en interne.

Les choix stratégiques effectués en phase 4 seraient transformés en plans d'actions opérationnels suivis par le web-pilote interne. Pour garantir la réussite, les entreprises seraient soutenues par des experts et bénéficieraient d'un accompagnement de formation important.

L'objectif à terme est d'internaliser cette activité. L'entreprise doit donc être accompagnée pour réussir cette dernière étape. Un transfert de compétences de CEFORALP vers les PMI participantes doit progressivement s'effectuer.

Eléments financiers

Emplois		Ressources	
activités de formation (web-pilote et col-laborateurs des entreprises)	439 200 F	fonds social européen (30 %)	752 700 F
activités d'ingénierie et de conseil (appel à de l'expertise)	454 000 F	fonds publics (32 %)	800 000 F
accompagnement de la démarche	420 000 F	- dont DRIRE	400 000 F
frais de fonctionnement	39 500 F	- dont Communauté urbaine	400 000 F

activités informatiques communication (software et promotion de la démarche)	600 000 F	participation des entreprises (38 %)	946 000 F
valorisation du temps des personnels formés	546 000 F		
total	2 498 700 F	total	2 498 700 F

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable au versement d'une participation financière, sous forme d'une subvention forfaitaire et non révisable de 400 000 F, à l'association CEFORALP, pour la réalisation de ce programme, répartie de la manière suivante : 300 000 F en 2001 et 100 000 F en 2002.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application.

3° - La dépense résultant de l'opération sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercice 2001 - compte 657 480 - fonction 090 pour 300 000 F.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,